



### Choix de la parcelle :

Le thym s'adapte à un large type de parcelles, mais il préfère les sols argilo-calcaires, idéalement des grès d'argiles et de calcaire, aérés par de nombreux cailloux. Les zones sèches aux sols drainants sont idéales, et les mouillères à exclure. Le thym pourra être implanté jusqu'à 1000 mètres d'altitude. Un pH supérieur ou égal à 6,5 est recommandé.

Sur le territoire de la Loire, les sols de type fromentaux seront des zones adaptées à la culture du thym.

### Implantation :

Il faut assurer une rotation de 2 ans minimum sans thym ou plante de la même famille, et ne pas planter sur une défriche.

Une rotation comprenant deux ans de céréales et un an de légumineuse est favorable.

Avant implantation, on pourra réaliser un labour ou un sous-solage d'automne afin d'avoir un sol profond. Le labour sera ensuite repris très tôt dans l'hiver avec une herse ou un cultivateur, afin de permettre une plantation dans les meilleures conditions.

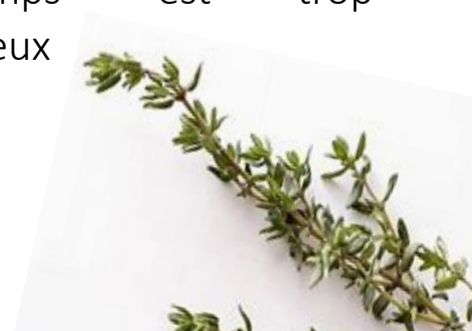
Afin de limiter les adventices, on pourra également réaliser plusieurs faux-semis, détruits ensuite mécaniquement. La densité des plants peut atteindre 22 000 plants à l'hectare, espacés de 0.22 à 0.28 mètres sur la ligne et de 1.6 à 2 mètres entre les lignes. Une planteuse viticole ou maraîchère peut être utilisée.

La plantation des plants à racines nues peut se faire à l'automne dans les zones à l'hiver peu rigoureux, comme en plaine par exemple. Ailleurs, il faudra attendre de laisser passer les périodes de gel et planter entre mars et avril.

Pour les plants en mini-mottes, la plantation peut se faire en septembre dans les zones de plaine, et en avril dans les zones où il y a des risques de gel.

### Irrigation :

Le thym a besoin d'eau uniquement à la plantation ou dans les semaines qui suivent si le temps est trop sec, sauf sur sols sableux où l'irrigation devra être plus régulière. On pourra réaliser un ou deux arrosages.



## Fertilisation :

On pourra apporter de la matière organique avant la plantation, à raison de 10 à 15 tonnes par hectare. Concernant l'azote, le potassium et le phosphore, 30 à 40 unités par hectare sont suffisantes.



## Désherbage :

Il peut se faire à la herse étrille et à la bineuse guidée. Les faux semis et la rotation doivent permettre de limiter au maximum la pression des adventices.

Un écimage est conseillé l'année de la plantation.

Sensibilité aux maladies et ravageurs :

Le thym est une plante plutôt rustique. Elle est néanmoins sensible à l'altise et à quelques champignons.

## Récolte :

La récolte ne se fait pas la première année, mais à partir de 18 mois après la plantation.

Pour l'herboristerie, la récolte se fait juste avant la floraison (avril-mai), et elle se réalise en pleine floraison (mai-juin) pour les huiles essentielles.

On peut récolter avec une faucheuse auto-chargeuse ou avec une coupeuse à lavande.



## Bibliographie :

Chambre d'Agriculture de Rhône-Alpes, 2012. Thym bio, produire du thym en AB.

RIQUET Jacky, 2012. Le thym feuilles séchées sans irrigation pour la production en agriculture biologique, éléments techniques et économiques pour les zones sèches du Languedoc-Roussillon, avril 2012. Chambre d'Agriculture de Languedoc-Roussillon.

RIQUET Jacky, 2012. Le thym huile essentielle pour la production en agriculture biologique, éléments techniques et économiques pour les zones sèches du Languedoc-Roussillon, avril 2012. Chambre d'Agriculture de Languedoc-Roussillon.



**Loire**  
LE DÉPARTEMENT

Avec  
la contribution  
financière du compte  
d'affectation spéciale  
développement  
agricole et rural  
CASDAR

  
**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Chambre d'Agriculture de la Loire

43 avenue Albert Raimond - BP 40050 - 42272 ST PRIEST EN JAREZ CEDEX

Fax : 04 77 92 12 78 - Email : [cda42@loire.chambagri.fr](mailto:cda42@loire.chambagri.fr)

Site Web : [www.loire.chambre-agriculture.fr](http://www.loire.chambre-agriculture.fr)

**Contact : Marie-Françoise FABRE**

AVRIL 2022